



Amende controle routier (vitesse)

Par **segrestaa**, le **20/12/2010 à 12:26**

Bonjour,
En regardant mon relevé de compte , je me suis aperçu que je me suis trompé lors de mon paiement de mon amende.
Le montant de celle-ci s'élève à 90 euros et j'ai effectué un chèque de 91 euros
que le centre d'encaissement de Rennes a encaissé.
Quelle procédure doit - je faire afin de récupérer ma bourde.
Est-il normal que malgré tout , le centre d'encaissement des amendes de Rennes encaisse mon chèque?
En attente d'une réponse de votre part, sincères salutations.

Par **mimi493**, le **20/12/2010 à 13:09**

C'est un truc classique, une légende urbaine consistant à envoyer un règlement légèrement supérieur à l'amende en pensant qu'ils ne vont pas encaisser le chèque et le retourner. C'est ultra connu, ils connaissent aussi au centre de recouvrement des amendes :)

Par **Tisuisse**, le **20/12/2010 à 13:20**

Bonjour,
A segrestaa,
Aucune contestation possible, il vous fallait vérifier votre chèque avant de l'envoyer. L'histoire des 91 € à payer au lieu des 90 € pour ne pas se faire retirer les points est une légende urbaine, une ficelle qui ne marche absolument pas contrairement aux racontars du café des sports ou du salon de coiffure local. Votre euro payé en trop est à passer, dans votre comptabilité personnelle, dans la colonne des pertes.
Comme vous le laissez sous entendre mimi493, réclamer cet euro va vous coûter beaucoup plus cher que l'euro à récupérer : réclamation à faire en LR/AR si vous voulez espérer obtenir gain de cause,

elle sera plus cher et c'est sans garantie aucune. Une réclamation par courrier ordinaire est moins chère mais va directement au panier.